

O. I. X. Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitis huius apostolice cathedrae doctrinis inniari. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmatè monitis adherere que ab hac Sancta Sede catholice scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS : SUISSE UNION POSTALE

3 mois. 6 mois. Un an. Fr. 6 » 11 » 20 » » 10 » 19 » 36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés. Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & Co, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

Bulletin politique

M. de Lesseps est revenu à Paris après avoir été fêté à Berlin et avoir été comblé de prévenances et d'amabilités à la cour et à la ville. On avait nié que son voyage eût une portée politique. On avoue aujourd'hui qu'il s'est entretenu avec les membres du gouvernement de la question égyptienne, et qu'il a déclaré que jamais la France ne permettrait à l'Angleterre d'être maîtresse à Suez. C'est fort bien ; mais la conversation n'a-t-elle pas pu s'étendre à d'autres questions encore ? C'est notre conviction, comme aussi nous croyons que c'est jouer sur les mots que de dire que le « grand Français » n'avait aucune mission. Sa mission nous paraît avoir été de discuter et d'exposer dans une forme extra-diplomatique les diverses questions où les rapports de la France et de l'Allemagne peuvent se trouver engager, et de ménager, sinon une entente entre les deux pays — chose trop difficile et même impossible — du moins des lignes de démarcation pour éviter les conflits. Les deux trains — nous pouvons employer ce mot puisqu'aussi bien autrefois on disait le char de l'Etat — les deux trains marcheront sur deux voies différentes, et ainsi seront prévenus les dangers de collision.

En attendant, les affaires bulgares ne s'arrangent toujours pas, mais il paraît que la Sublime-Porte serait disposée à fausser compagnie à la Russie pour se rapprocher des puissances de l'Europe centrale. La mission de Riza-bey à Sofia aurait pour but de contre carter les menées panslavistes, et il est probable que les régents ne se sont pas décidés à jeter du sang entre le czar et eux, sans avoir reçu des encouragements qui n'ont pu venir que de la Corne d'Or. La Turquie voudrait donner la principauté de Bulgarie au roi Milan de Serbie ; cela ferait un Etat puissant, qui irait de Belgrade à Bourgas et de Routschouk presque aux portes de Salonique. Mais le roi Milan hésite à accepter ce dangereux cadeau.

La clôture de la session des Chambres italiennes ne tardera pas à paraître dans la Gazette officielle. Le ministre serait décidé à prononcer la dissolution du Parlement, mais en choisissant le bon moment. D'aucuns disent que les élections auront lieu au mois de mai ; d'autres prétendent qu'elles seront renvoyées à l'automne. D'ici là, M. Depretis procéderait à une reconstitution du cabinet, de manière à désorganiser autant que possible l'opposition.

Celle-ci, qui prévoit le coup, est déjà partie en guerre ; elle s'attache à répandre des nouvelles alarmantes sur la situation des Italiens à Massouah. Il faut

donc se défier de ce qui se publie à cet égard en ce moment dans certains journaux de la Péninsule.

Nouvelles fédérales

Evêché tessinois. — Les bruits les plus contradictoires circulent sur la repourvue de l'administration apostolique tessinoise. Quelques journaux annoncent que le Saint-Siège a déjà fait son choix dans la personne de M. l'archiprêtre Molo, à Bellinzzone. D'autres, au contraire, prétendent que ni M. Molo ni Mgr Castelli n'ont été agréés et que le choix du Vatican est tombé sur un autre dignitaire.

D'après une dépêche de Berne au Vaterland aucune de ces nouvelles n'est exacte. Si une nomination avait eu lieu, on la considérerait au Palais fédéral comme une rupture des négociations pendantes, et le Conseil fédéral ne pourrait l'admettre, la tenant pour « incompatible avec sa dignité. » Les négociations ont été retardées par la mort de S. E. le cardinal Jacobini, mais elles durent encore. Les intentions du Conseil fédéral semblent favorables à la prolongation du provisoire jusqu'au règlement définitif de la situation diocésaine du Tessin.

Monopole des banques. — Le document fédéral qui donne des instructions aux gouvernements cantonaux relativement à l'encaisse métallique des banques, contient encore un autre passage intéressant. Le Conseil fédéral y donne l'assurance qu'il n'est point disposé à proposer aux Chambres fédérales une révision de l'art. 39 de la Constitution qui « interdit de créer aucun monopole pour l'émission des billets de banque, ni de décréter l'acceptation obligatoire de ces billets. »

Aujourd'hui l'Ostschweiz publie précisément des réflexions favorables à ce monopole fédéral des banques. Selon notre excellent confrère de Saint Gall, le fédéralisme ne serait pas assez riche pour parer, en temps de crise, à la misère qui se produirait faute du monopole fédéral des banques. Cette argumentation est très discutable.

Consulats. — Dans sa séance d'hier, le Conseil fédéral a accordé, sur sa demande, à M. Jacques Ritchie, de Zurich, consul de Suisse à Cincinnati (Etats-Unis d'Amérique) depuis 1866, la démission de ses fonctions, et il a nommé à sa place M. Robert-M. Kuerze, d'Einsiedeln (Schwyz), auquel il a adjoint comme vice-consul M. Charles-F. Karrer, de Neuveville (Berne).

La loi sur le landsturm. — En conformité de l'art. 89 de la Constitution, la loi fédérale sur le landsturm, pour laquelle le délai d'opposition est expiré le 11 courant sans avoir été utilisé, est entrée en vigueur et déclarée exécutive à partir d'aujourd'hui 15 mars 1887.

Militaire. — Par décision du Conseil fédéral, le commandement du 4^{ME} régiment de dragons est confié à M. le major Hermann Pietzker, de Lucerne.

Gotthard. — Il paraît que décidément le

Gotthard a réussi à attirer le transport des charbons pour la Haute-Italie. On annonce de Gènes que les charbons anglais ne cessent d'arriver dans ce port, mais qu'ils ne peuvent être réexpédiés, les services étant désorganisés par les sinistres du Midi et le matériel roulant des compagnies italiennes étant insuffisant.

On assure que la compagnie a adopté un nouveau système de wagons pour volailles, au moyen duquel on peut en placer 6 à 8000 dans un seul wagon.

Place de Thoune. — D'après le rapport pour 1886 de la section des travaux publics du département fédéral de l'intérieur, de nouvelles constructions ont été élevées sur la place d'armes de Thoune, entre autres un arsenal, un magasin d'outils, etc., une annexe à la fabrique de douilles. La Confédération possède maintenant sur cette place d'armes plus de cent bâtiments, dont quelques-uns d'une assez grande dimension.

Elève des chevaux. — Le département de l'agriculture a soumis au Conseil fédéral le projet d'une nouvelle ordonnance destinée à favoriser l'amélioration de la race chevaline : le subside fédéral pour l'achat d'étalons reproducteurs serait porté à 40 % des frais d'achat et de transport. Après six ans d'emploi rationnel, nouveau subside de 10 % et après dix ans, complément final de 20 %, ce qui fait au total un subside de 70 %. L'ordonnance aurait un effet rétroactif pour les achats qui ont eu lieu antérieurement.

Les achats seront faits exclusivement par les experts fédéraux. Quant aux poulains, ils seraient primés comme suit : 30 fr. pour les poulains de 1 à 2 ans ; 50 fr. pour ceux de 3 à 4 ans ; 200 fr. pour les juments de 3 à 5 ans.

La géographie fédérale. — Une correspondance du Jura à la Suisse libérale traite avec beaucoup de bon sens cette question qui intéresse tout particulièrement les jurassiens, les plus maltraités par la répartition actuelle des arrondissements fédéraux. Voici les réflexions de ce correspondant :

Que M. Schenk, le représentant le plus absolu du radicalisme autoritaire bernois, se refuse à changer un système qui assure la majorité à son parti au Conseil national, rien d'étonnant, mais on devrait du moins avoir la pudeur d'en indiquer la véritable raison, et de ne pas invoquer des prétextes purement spéculatifs, tels que les « traditions et l'homogénéité du pays », ou autres balivernes.

Je voudrais bien savoir en vertu de quelles traditions ou de quelle homogénéité on a formé un arrondissement fribourgeois composé du district du Lac, plus la ville de Fribourg et deux cercles isolés au milieu d'un autre arrondissement. Est-ce par esprit d'homogénéité qu'on a divisé le Bas-Valais, tout entier français et catholique, en deux arrondissements, dont l'un comprend les districts de Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Entremont, plus les deux communes d'Ardon et Chamoson qui sont complètement séparées du reste ? Non, on a voulu tout simplement rendre possible l'élection de radicaux dans des cantons en majorité conservateurs, comme on l'a fait avec l'arrondissement n° 11 (Lucerne).

Or, il existe dans notre Jura des divergences de religion et de tendances politiques au moins aussi grandes qu'à Fribourg et à coup sûr plus grandes que dans le Bas-Valais. Les districts de Neuveville, Courmayeur et Moutier sont en

majorité protestants ; le reste du Jura est catholique. Dans les districts protestants, l'industrie domine, c'est l'agriculture dans la partie catholique. Enfin, les districts des Franches-Montagnes et de Porrentruy, et le cercle de Basse-cour font un groupe parfaitement compacte où la majorité conservatrice est incontestable, et qui constituerait le plus naturel des arrondissements à deux députés.

Pourquoi se refuse-t-on au sectionnement du Jura ? C'est qu'on espère radicaliser les contrées encore acquises à la minorité, en lassant leur opposition et en leur faisant voir que toutes les revendications sont inutiles. Il en sera ainsi jusqu'à ce que les autorités fédérales, mettant enfin l'esprit de justice au-dessus de l'esprit de parti, se décident à réaliser ce beau principe encore si méconnu : « Tous les Suisses sont égaux devant la loi. » (Constitution fédérale, art. 4.)

Nouvelles des cantons

Attitude des Grisons. — La confirmation populaire du mandat de MM. Peterelli et Romedi en leur qualité de députés aux Etats est significative. Sur la question du monopole de l'alcool, M. Romedi a parlé contre la loi et contre le monopole. Il en a été de même de l'extension abusive qu'on a voulu donner à l'art. 27 de la constitution fédérale. Les deux députés grisons ont repoussé avec énergie cette interprétation extensive.

Morts. — Le Confédéré annonce le décès de M. Fr. Bettex, ancien député au Grand Conseil vaudois et au Conseil national et ancien greffier au tribunal d'Yverdon.

Vins falsifiés. — Dernièrement les autorités de Bâle sévissaient contre un marchand de vins nommé Güntert qui pratiquait sur un grand pied la fabrication du vin. Ces autorités avertirent en même temps celles du canton de Vaud que le marchand bâlois avait livré de ses produits fabriqués à plusieurs négociants en gros de Lausanne. Aussitôt le conseil d'Etat vaudois a procédé à une enquête, et lundi le préfet d'Avenches frappait d'une amende de 500 francs les frères Cornaz, pour vente de vins falsifiés. L'enquête continue.

Correspondance de Lucerne

Grand Conseil. — Sollicitude du gouvernement pour l'agriculture. — Reboisement. — Absences scolaires. — Principe de l'école privée. — Prétentions radicales. — Communes en détresse. — L'ohmgeld et les futurs déficits.

Le Grand Conseil vient de clore, après quatre jours d'un travail ardu, la session de printemps, la dernière de la législature actuelle. La question la plus importante qui ait été traitée, c'est l'examen du compte d'administration pour 1884 et 1885. De tout temps, l'opposition radicale a saisi cette occasion pour faire la critique générale du régime conservateur, ce qui chaque fois amenait une explosion plus ou moins violente entre les partis. Cette fois, la discussion a suivi un cours assez tranquille, bien qu'elle ait été troublée néanmoins çà et là par de vives escarmouches.

La commission chargée de préavis sur cette matière a eu dans M. Zemp un rap-

Dépêches télégraphiques

PARIS, 15 mars. M. de Lesseps est revenu hier au soir à Paris. Il rapporte l'impression que la paix est assurée. PARIS, 15 mars. M. de Lesseps, interviewé par le reporter de la France, a nié avoir refusé une invitation de la Russie ; il a déclaré fausses les imputations de la presse contre M. Herbet.

M. de Lesseps a avoué avoir conversé avec M. de Bismark sur l'Egypte et lui avoir dit que la France ne permettrait pas l'implantation de l'Angleterre dans l'isthme de Suez.

LONDRES, 15 mars.

La séance d'hier aux Communes a été entièrement consacrée à la discussion des meilleurs moyens d'accroître la force défensive de l'Angleterre. 3000 chevaux ont été achetés au Canada pour l'artillerie anglaise. Une dépêche de Zanzibar dit que deux tentatives faites par Emin Bey, il y a cinq mois, pour s'ouvrir un passage, ont échoué.

GAND (Belgique), 15 mars. Le socialiste Ansele a entrepris une tournée de propagande. Il prêche la guerre civile. Une certaine émotion règne dans la contrée.

BERNE, 15 mars. Le Conseil fédéral a adopté la réorganisation des divers départements fédéraux. La principale modification consiste dans la création d'un département des affaires étrangères et du commerce. Un message sur cette matière sera adressé aux Chambres.

Dernières dépêches

Bulle, 16 mars. Le procès Welti est jugé. Le journal la Gruyère a été condamné par le tribunal de la Gruyère à 400 francs d'amende. Des deux côtés, les plaidoiries ont été brillantes. Saint-Petersbourg, 16 mars. Le Moniteur du gouvernement publie la grave communication suivante :

Dimanche, à 11 heures du matin, trois étudiants de l'université de St-Petersbourg ont été arrêtés dans la perspective de Newski. On a trouvé sur eux des engins d'explosion.

Les accusés ont avoué appartenir à une association secrète criminelle. Les engins explosifs étaient chargés de dynamite et de balles contenant de la strichnine.

Londres, 16 mars. Le Daily-News, parlant du complot contre le czar, dit que si les conspirateurs sont des nihilistes, c'est une simple affaire d'intérieur qui regarde la Russie. Mais si ce sont des panslavistes mécontents de la nouvelle politique d'abstention de la Russie à l'égard de la Bulgarie, alors l'Europe doit s'attendre aux pires éventualités.

Paris, 16 mars. Les journaux commentent l'incident survenu entre le général Boulanger et la commission de l'armée à l'occasion de la lettre adressée par le ministre de la

guerre à la commission, lettre manifestant l'intention de supprimer l'école polytechnique comme école militaire.

Les journaux reprochent à M. Boulanger d'avoir publié cette lettre sans l'avoir préalablement soumise au conseil des ministres.

Rome, 16 mars. Le conseil des ministres a décidé d'envoyer au général Gené l'ordre de réoccuper Saati et U-ha. De nouveaux renforts sont envoyés dans ce but.

Cette décision émeut l'opinion. On en infère que de récents combats ont eu lieu près de Massouah.

Hier soir, le bruit a couru d'un nouveau désastre en Afrique. Les Abyssins auraient pris Monkullo et passé la garnison au fil de l'épée.

Bellinzzone, 16 mars. La nouvelle donnée par la Gazette de Zurich est fautive. Le Pape n'a encore fait aucun choix d'administrateur apostolique du Tessin.

Grangettes à vendre un immeuble, celle de Cugy à faire une coupe extraordinaire de bois, et celle de Saulgy à procéder à un échange de terrain.

Exposition fédérale d'agriculture. — Les programmes de l'Exposition suisse d'agriculture à Neuchâtel, ainsi que les formulaires d'inscription déposent, à la disposition des intéressés, au bureau du commissaire cantonal, 117, rue du Pont-Suspendu, à Fribourg.

Les délais d'inscription sont fixés au 1^{er} mai pour l'espèce chevaline, l'espèce bovine, le petit bétail, les animaux de basse-cour et l'apiculture, au 1^{er} juillet pour les autres divisions. (Communiqué)

FAITS DIVERS

UNE COUILLE TÉLÉGRAPHIQUE. — Un libraire de Vienne a été joliment surpris; il recevait un télégramme de Galicie lui demandant l'envoi immédiat d'un régiment de cavalerie autrichienne. Le brave marchand de livres courut aux autorités militaires: celles-ci étudiaient le cas; puis il répondit au télégramme: « Impos-

sible de donner suite à la demande, adressez-vous au ministre de la guerre ». Une seconde dépêche explique l'affaire: « Je m'adresse à vous parce que vous êtes libraire. Nous vous demandons un règlement de cavalerie ».

Bibliographie

Courte Méthode pour faire l'Oraison mentale, par le révérendissime Père Nicolas RIMOLTI, Maître-Général des Frères-Prêcheurs, traduite par le R. P. Fr. Etienne MENEY, du même Ordre. Nouvelle édition, retouchée et annotée par le R. P. Fr. André-Marie MEYNARD, du même Ordre. Un vol. in-8, 140 p. Broché, 50 cent. — Reliure toile, 75 cent.

« Nicolas Ridolfi, Maître-Général des Frères-Prêcheurs, a laissé la réputation d'un saint. Sa Méthode d'Oraison ne diffère guère, il est vrai, des autres méthodes généralement en usage; néanmoins, il y règne une grande clarté, tous les points essentiels y sont condensés et suffisamment développés, une véritable onction vient à chaque instant donner à l'âme de bonne volonté un élan de ferveur, et lui faire comprendre que la Méthode d'Oraison ne doit

point être un art aride, ni une entrave aux mouvements du Saint-Esprit (Préface de la nouvelle édition).

Ce pieux travail méritait d'être réédité. Les âmes sacerdotales et religieuses, les personnes pieuses, surtout les membres des divers Tiers-Ordres, en un mot, tous ceux qui veulent s'adonner à l'Oraison trouveront dans cet opuscule des lumières et des encouragements pour pratiquer avec plus de persévérance et de profit ce saint exercice. Cette nouvelle édition est enrichie de notes courtes et substantielles, et sous un petit format, elle ne laisse pas d'être d'une lecture facile, grâce à l'impression qui est soignée.

M. SOUSSENS, Rédacteur

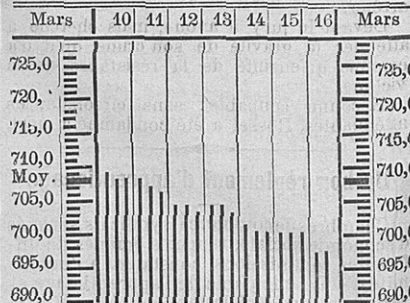
Malaga Oro

véritable de I de los Cobos et C^{ie}, en vente chez Jean Kaeser, à Fribourg. (O. 271)

Faille française, Soie colorée, Surah, Satin merveilleux, Atlas, Damas, Reps et Taffetas, depuis 2 fr. 50 à 15 fr. 50 le mètre, expédiés par robes ou par pièces séparées par M. G. Henneberg, dépôt de la fabrique de soie à Zurich. Echantillons sur demande. (O. 592)

Observatoire météorologique de Fribourg

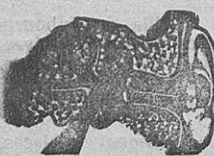
BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Mars	10	11	12	13	14	15	16	Mars
7 h. matin	5	2	5	0	-6	-7	-5	7 h. matin
1 h. soir	6	3	10	-2	-5	-4	3	1 h. soir
7 h. soir	3	4	1	-4	-5	-5		7 h. soir
Minimum	3	2	1	0	-5	-4		Minimum
Maximum	6	4	10	-4	-6	-7		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C^{ie} Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse



GUÉRISON de la SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de NICOLSON, guérissent ou soulagent la surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérisons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces TYMPANS et les recommandent hautement. — En écrivant, nommez ce journal S. V. P. Adresser J. H. NICOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

O.F. 178 (O. 109)



CRÈME SIMON

Recommandée par les plus célèbres médecins de Paris et employée par toutes les dames élégantes. Ce produit incomparable guérit **EN UNE NUIT** les boutons, gerçures, engelures et toutes les altérations de l'épiderme. Il blanchit, tonifie et parfume la peau.

La Poudre Simon et le Savon à la Crème possèdent le même parfum et complètent les qualités remarquables de la Crème Simon.

J. SIMON, 36, rue de Provence, PARIS. En vente chez tous les coiffeurs et parfumeurs.

RÉTABLISSEMENT

CULTE CATHOLIQUE

DANS LA SUISSE PROTESTANTE

Par M. le comte SCHERER-BOCCARD

TRADUIT DE L'ALLEMAND

Par M. Hubert THORIN, ancien député

Prix : 2 francs 50.

OUVRAGES POUR LE CARÈME

- LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, au point de vue historique et archéologique, par l'abbé G. MARTIN. Prix : 4 fr.
- LA DOULOUREUSE PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, d'après les Méditations d'Anne-Catherine Emmerich. Prix : 2 fr.
- LE PIED DE LA CROIX, ou les Douleurs de Marie, par le R.P. F.-W. FABER. Prix : 3 fr. 50.
- LE MYSTÈRE DE LA CROIX, par l'abbé GÉRARDIN. Prix : 2 fr.
- MÉDITATIONS SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, pour tous les jours du Carême, par le P. CRASSET, 2 volumes. Prix : 4 fr.
- HORLOGE DE LA PASSION ou Réflexions et Affections sur les souffrances de Jésus Christ, par S. A. de LIGUORI, traduit de l'italien, par Mgr GAUME. Prix : 1 fr. 30.
- RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS SUR LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, et les Sept Douleurs de Marie, par saint Aphonse de LIGUORI. Prix : 1 fr. 20.
- MÉDITATIONS ET PENSÉES SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, applicables au saint temps du Carême, par S. J. Prix : 1 fr.
- LE CALVAIRE OU LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, en forme de Méditations pour le Chemin de Croix, d'après des révélations privées et de pieuses traditions. Prix : 50 cent.
- NOUVEAUX EXERCICES DU CHEMIN DE LA CROIX, pour préparer les âmes à la Communion pascale, par l'abbé GILLOT, relié. Prix : 1 fr. 75.
- L'AMOUR DU DIVIN CRUCIFIÉ, Méditations sur la douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le R. P. CLEMENS. Prix : 5 fr.
- MÉDITATIONS SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, pour le saint temps du Carême, par M^{me} EGÉE. Prix : 60 cent.
- LA PASSION, par l'abbé BÉNARD. Prix : 5 fr.
- MÉDITATIONS SUR LES MYSTÈRES DU CHEMIN DE LA CROIX, suivies de trois exercices pratiques, par l'abbé CATHALA. Prix : 1 fr. 20.
- HISTOIRE DE LA PASSION DU FILS DE DIEU FAIT HOMME ou Chemin de la Croix médité, offerte aux gens du monde, par un homme du monde. Prix : 5 fr.

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE

DE PROPAGANDE CATHOLIQUE à 15 centimes PAR A. VASSEUR, S. J.

- N'oublions pas nos chers défunts, neuf méditations suivies du Chemin de la Croix pour les morts, 36 pages, 36 illustrations.
- La petite Bible illustrée de l'enfance, concordance des deux Testaments, 36 pages : 140 scènes illustrées.
- La France et le Sacré-Cœur, Révélations. — La Bienheureuse Marguerite-Marie. — Paray. — Montmartre.
- La vie illustrée de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France, 36 pages, 36 illustrations.
- Les moines ont civilisé l'Europe, la Religion a inspiré les arts et les sciences, 36 pages, 36 illustrations.
- Le Rosaire illustré, 15 courtes méditations sur les 15 mystères du Rosaire, avec prières et pratiques, 36 pages, 36 illustrations.
- Les prières quotidiennes et les prières de la Messe. — Le Petit Mois de Marie. — Le Petit Mois de saint Joseph. — Le Petit Mois du Sacré-Cœur.
- Le petit catéchisme des Missions, opuscule de propagande spéciale pour favoriser l'enseignement du catéchisme dans les familles, 48 pages : 24 illustrations en pleine page, avec la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en 48 scènes.
- Le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. La Papauté dans le monde et les principaux événements du Pontificat de Léon XIII jusqu'à nos jours, 36 pages, 36 gravures. Représentant tous les Papes, les principaux monuments de Rome, les cérémonies pontificales, etc.

OUVRAGES

POUR LE MOIS DE SAINT JOSEPH

- DÉVOTION A SAINT JOSEPH, Exhortations, Méditations, Sermons et Cantiques, par SAINT APHONSE DE LIGUORI. Prix : 50 cent.
- SAINT JOSEPH, PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE, par M. l'abbé Aug. CARRON. Prix : 15 cent.
- CONSIDÉRATIONS SUR SAINT JOSEPH, patron de l'Eglise catholique, par le R. P. F.-W. FABER. Prix : 75 cent.
- PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, par l'auteur des Paillettes d'or. Prix : 20 cent.
- PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, illustré, par A. VASSEUR, S. J. Prix : 15 cent.
- PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, dédié aux âmes qui désirent imiter ses vertus. A. M. D. G. Prix : 1 fr. 40.
- ÉCHOS DE NAZARETH, Trente nouveaux cantiques pour le mois de mars, par le Frère ACHILLE DE LA MISÉRICORDE. Prix : 60 cent.
- MON BOUQUET DE FLEURS A SAINT JOSEPH 32 cantiques pour le mois de mars, par le Frère ACHILLE. Prix : 80 cent.

Le Bienheureux Nicolas de Flüe

Portrait chromo, d'après Paul Deschwanden. 36|27 centimètres

PRIX : 1 FR. 50

En vente à l'Imprimerie catholique, Fribourg (Suisse)